



Allocation prononcée par M. le Bâtonnier Stéphane Gothot lors de l'assemblée générale de l'Ordre le 16 juin 2011

Madame et Messieurs les Bâtonniers,

Mes chers Confrères,

Par son arrêt du 5 avril 2011, la Cour de Justice de l'Union Européenne a fait encore un peu plus des titulaires de professions libérales, et donc de nous, des marchands.

Prononcé en grande chambre et totalement contraire aux conclusions de l'avocat général, cet arrêt a pour effet de mettre à néant une disposition réglementaire qui assurait dans notre profession une certaine paix sociale : l'article 2, alinéa 3 du règlement de l'OBFG du 25 juillet 2001 sur la publicité qui interdit, de manière générale et absolue, le démarchage.

Patatras ! Nous voilà semble-t-il bien entrés dans la concurrence exacerbée, dans la jungle.

L'OBFG a immédiatement commandé une consultation à un expert, Maître Jonathan Wildermeersch, président de notre Jeune Barreau jusqu'il y a deux jours et qui vient d'être élu au conseil de l'Ordre, preuve qu'il existe bien à Liège de jeunes spécialistes reconnus.

Ses conclusions sont malheureusement formelles.

Au niveau national, adieu l'interdiction absolue du démarchage, seule est encore possible une réglementation relative à l'exercice de celui-ci, à son contenu et à ses modalités.

Jonathan considère qu'une prohibition européenne, c'est-à-dire au niveau du CCBE, serait peut-être encore possible mais je vous avoue que compte tenu des particularités des barreaux des différents pays, j'ai assez peu d'espoir qu'elle voie le jour.

L'OBFG doit s'atteler vite et sans désespérer à ce chantier sans quoi les bâtonniers, s'ils n'ont à leur disposition pour apprécier les comportements individuels que nos principes d'indépendance, de modération et de dignité, vont se trouver devant des difficultés quasi insurmontables !

Mais ce ne sera pas simple car, outre les règles européennes, il faudra composer avec le barreau de notre capitale, qui compte plus ou moins 60 % des avocats francophones et germanophones et qui, sous la pression du marché (je ne fais que reprendre les mots de mon homologue Jean-Pierre Buyle) semble prêt à une évolution ultralibérale qui choque les autres barreaux dont le nôtre.

Au cours des dernières années – et le mouvement s’est encore fortement accéléré ces derniers mois – l’on a assisté à ce que je considère, et je ne suis pas le seul, comme un abandon parfois regrettable, de nos points de vue traditionnels.

Selon des règlements ou protocoles d’accord bruxellois, il est désormais permis à des avocats d’être « détachés en entreprise », et de correspondre alors officiellement avec des confrères, ou de préparer les témoignages oraux ou écrits, dans les modes alternatifs de règlement des conflits.

Et que dire de la position de Bruxelles dans le débat relatif à l’adaptation de notre règlement sur le papier à lettre et la plaque professionnelle au cours duquel l’assemblée générale ébahie a entendu le bâtonnier Buyle exprimer le point de vue selon lequel cette réglementation devrait être purement et simplement supprimée, les principes généraux étant suffisants.

Bonjour les différences d’interprétation d’arrondissement à arrondissement et même de bâtonnier à bâtonnier au sein du même arrondissement et donc les discriminations et distorsions de concurrence entre confrères !

Fort heureusement, cette position n’a pas été suivie mais le coup est passé près.

Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas : toute évolution n’est pas négative et nous ne devons assurément pas camper sur la déontologie de nos aïeux mais je pense par contre que la politique du coup de force individuel n’est pas la bonne.

Il convient de donner plus encore la prééminence à l’Ordre communautaire pour que chaque avocat du sud du pays soit soumis et donc aussi bénéficie des mêmes règles.

Actuellement, le barreau de Bruxelles a accepté que les règlements que je viens d’évoquer soient rediscutés au sein de l’OBFG, ce qui est assurément un pas dans la bonne direction, mais je persiste à considérer que travailler de la sorte c’est un peu œuvrer à l’envers.

Je plaide avec force pour la conclusion d’un accord par lequel chaque Ordre local s’engagera à ne pas prendre d’initiative individuelle sur une question de nature à remettre en cause nos règles fondamentales et séculaires sans avoir, au préalable, donné à l’OBFG l’occasion de s’emparer du projet afin d’aboutir à une solution acceptée par tous.

Il s’agirait donc d’un droit d’évocation étant entendu bien sûr qu’il ne pourrait avoir pour effet d’encommissionner la question, de retarder par trop voire indéfiniment sa solution et qu’il convient donc que l’Ordre communautaire se donne les moyens de cette politique et soit plus efficace encore qu’il ne l’est aujourd’hui.

Je serais très heureux si je pouvais, dans l’avenir, participer à cette réflexion et cette mutation.

*
* *

Mes chers amis,

Quand je dis à Sam, mon fils de douze ans, en réponse à une demande de sa part « *ça ne sera pas possible avant deux ans* », il me regarde avec un air désespéré pensant que je le renvoie à l'éternité.

C'est faux ! Il suffit d'avoir été bâtonnier pour savoir que deux ans, ce n'est guère plus qu'un instant, mais un instant vécu intensément et entouré de personnes formidables.

Merci !

Merci de m'avoir par vos suffrages donné la chance d'être à la tête du barreau le plus dynamique de Wallonie. J'espère que vous ne regrettez pas trop de m'avoir fait confiance.

Merci à tous ceux qui m'ont aidé, soutenu, calmé, relancé tout au long de ce mandat.

Merci aux anciens bâtonniers et en particulier à mon prédécesseur Patrick Henry et à ma « belle-mère » Georges Rigo qui se sont toujours montrés disponibles quand j'avais besoin de leur aide ou de leurs conseils.

Merci à ma garde rapprochée.

- Muriel, tout d'abord, dont les talents d'organisatrice m'ont époustoufflé à chaque occasion et dont les qualités d'écoute sont et devront plus encore être utiles à l'avenir dans notre politique de solidarité,
- Eric, notre chef informatique et notre bibliothécaire, dont le travail est reconnu par chacun dans ce palais et grâce auquel le barreau sera à la tête de la bibliothèque commune qui sera inaugurée dans un an,
- Simone, qui tient nos comptes avec une précision d'horloger saluée par notre trésorier, Marc Levaux, notre président des finances, Pierre Ramquet, qui rend son tablier après 10 ans de bons et loyaux services, et les professionnels de la comptabilité qui la supervise,
- Carine qui, toujours avec calme et rigueur, gère le greffe de la commission des honoraires et les avis au conseil supérieur de la justice en vue des nominations de magistrats, ce qui nécessite une grande maîtrise de l'agenda,
- Et enfin Silvia, plus volcanique que les autres, qui est une véritable assistante et grâce à laquelle je ne suis jamais venu au Palais avec des pieds de plomb ni n'en suis reparti sans avoir le sentiment du devoir accompli. Elle n'a pas son pareil pour étouffer dans l'œuf une possible mauvaise humeur et a le don de toujours apporter une mauvaise nouvelle (il y en a malheureusement) tout en l'accompagnant d'une plaisanterie ou simplement d'un sourire qui vous ramène à une certaine philosophie.

Merci aussi à toute l'équipe du BAJ qui a été pas mal bousculée au cours de cette année avec un déménagement, la mise en place des permanences Salduz et des arrivées et des départs, mais qui a malgré tout tenu à flots un navire toujours plus chargé.

Sylvie, Mounir, Aïcha, Adrien et Isabelle, votre investissement et votre dévouement sont remarquables.

Et que dire de Maître Sandra Berbuto qui a vécu toute entière pour et par le BAJ pendant deux ans ? Je suis pantois d'admiration devant tout ce que tu as accompli. Tu as la foi qui soulève les montagnes et elles ont été largement ébranlées et même déplacées !

A vous maintenant les membres de mon équipe, ceux avec lesquels j'ai presque tout partagé et qui m'avez rendu très largement ce que j'ai tenté de vous donner :

Le plus proche tout d'abord, Manu, mon secrétaire, l'homme qui rédige plus vite que son ombre des procès-verbaux à la fois fort précis et synthétiques.

Il a tenu notre calendrier et adressé les convocations et ordres du jour sans jamais le moindre retard mais ne s'est pas contenté de cela.

Très souvent, lors des débats, en quelques phrases bien senties, il exprime une opinion tranchée et qui nourrit notre réflexion.

Ses différentes fonctions au Jeune Barreau et son implication dans de nombreuses commissions (Communication, TIC et Finances) font de lui quelqu'un qui malgré son jeune âge, a déjà une vision très large de notre Ordre.

J'ai également fort apprécié l'humour très british dont il a souvent fait preuve au cours d'apartés entre nous.

Jean-Luc Paquot est un homme surprenant.

En juin 2009, il m'avait annoncé sa candidature, ce qui m'avait ravi... mais elle n'a pas été déposée. En juin 2010, par contre, par d'annonce mais bien une lettre au secrétariat et une élection « dans un fauteuil ».

Jean-Luc est un pilier de l'Ordre depuis de nombreuses années ; il vient d'être élu au Conseil pour la sixième fois et a travaillé au sein de la plupart des commissions. Il a aussi été syndic des curateurs.

Dans chaque débat, son avis est argumenté dans une perspective historique et fort pertinent.

Il fait assurément partie de ceux qui peuvent apporter beaucoup à notre Ordre dans l'avenir.

Sophie Kessels est pour moi ce que l'on appelle une amie de trente ans mais pas à la sauce Balladur-Chirac.

Sophie est une fidèle sur laquelle on peut toujours compter et qui, en cas de coup dur, vous rassure par son côté toujours positif et son humeur égale agrémentée d'un charmant sourire.

Au Conseil, elle a dignement représenté une catégorie de confrères qui s'impliquent malheureusement trop peu à mon goût dans l'Ordre : les femmes, mères de famille accomplies et exerçant seule notre profession.

Ces caractéristiques lui permettent d'exprimer des avis toujours emprunts d'une grande humanité. Elle a mené, avec Xavier, tous les débats en droit de la famille sur le bout des doigts, chose indispensable quand on connaît mes lacunes en la matière.

Elle anime également avec une gentillesse sans pareille nos récréations et m'a permis de vivre, vendredi dernier, un moment d'humour et d'émotion que je n'oublierai pas.

Yves Denoiseux fait aussi partie de la catégorie des fidèles sur lesquels j'ai toujours pu compter.

J'avais travaillé avec lui sous le bâtonnat de Didier Matray et ses avis, toujours fondés sur le bien commun de notre profession, m'avaient séduit.

Ces deux années, il a été pour moi un soutien sans faille, mais attentif et critique.

Yves ne travaille pas qu'au Conseil, il est aussi membre de la commission qui aide le bâtonnier à dresser les avis à fournir au Conseil Supérieur de la Justice en vue des nominations de magistrats où sa pratique d'avocat plaideur tout terrain est extrêmement utile.

Il tient également des audiences de conciliation en matière d'honoraires où son expérience et son sens tout à la fois de la confraternité et de l'intérêt du justiciable lui confèrent une autorité qui lui permet souvent d'aboutir favorablement.

Doté tout à la fois d'une solide expérience du barreau et des yeux du candide au Conseil de l'Ordre, Didier Grignard a souvent exprimé des points de vue à la fois argumentés et neufs qui ont le mérite de faire progresser les débats.

Nous nous connaissions peu même si, à l'université, nous nous suivions d'assez près et j'ai été très heureux de découvrir un homme entier, généreux et à la pratique très diversifiée, ce qui lui permet d'émettre des avis autorisés sur la plupart des sujets qui nous occupent.

Nul doute qu'avec l'expérience acquise cette année, il sera encore plus utile la prochaine.

Jean-Marie Tihon et moi nous connaissons depuis bientôt quarante ans puisque nous avons fait nos humanités non pas dans la même classe mais en parallèle à Saint-Servais et nous avons aussi eu des carrières parallèles au Conseil de l'Ordre.

Jean-Marie achève sa sixième année au Conseil. Ce n'est assurément pas le plus bavard d'entre nous mais sa grande expérience et son sens aigu de l'intérêt commun lui confèrent une indéniable autorité.

Dans certains débats, il a été le gardien de nos valeurs traditionnelles, notamment quand nous évoquons les initiatives bruxelloises avant-gardistes dont je vous parlais il y a un instant.

Il est aussi un farouche défenseur de la solidarité indispensable entre confrères, thème qui m'est cher.

Marie-Hélène Leroy est revenue au Conseil après une assez longue absence au cours de laquelle elle n'avait pas été inactive puisqu'elle a notamment présidé le BAJ.

Elle a très vite retrouvé ses marques et ses avis et son soutien amical m'ont été très précieux.

Guidée par son sens de l'écoute et de l'accueil, elle s'est investie dans nos relations avec l'asbl En Vie, créée par Lucrèce Henrard, et elle a accepté un challenge important : la revitalisation de notre Centre de Médiation qui souffre de la concurrence, déloyale il faut le dire, d'organisations subsidiées par les pouvoirs publics.

J'espère qu'elle pourra, avec Sophie notamment, mener ce projet à bon port.

Béatrice Versie a fait ses premiers pas au Conseil cette année.

Tous les projets qui concernent la défense des justiciables les plus démunis lui tiennent à cœur et elle a visiblement été ébranlée en constatant que l'énergie mise dans les arrondissements et à l'OBFG pour tenter de les défendre recevait peu d'échos du côté de nos gouvernants.

Elle porte par ailleurs, avec la commission Barreau-Entreprises et son président, Daniel Pricken, un projet de centre de consultations à destination des commerçants et chefs d'entreprises, projet qui aboutira, je l'espère, à la mise en place de permanences multidisciplinaires, avec les professions du chiffre, sous l'égide et avec des subsides du gouvernement wallon.

Ici aussi, les choses progressent trop lentement à son goût mais je gage que son opiniâtreté lui permettra d'aboutir.

Jean-Paul Reynders est rompu aux débats dans les assemblées puisqu'il a été durant de très nombreuses années conseiller communal et leader de l'opposition à Blégny.

Cette expérience l'a amené quelques fois à nous ramener sur terre quand nous nous égarions dans des débats trop éthérés et je lui en sais gré. Comme il le dit : « *il faut atterrir !* ».

Je le remercie aussi de nous avoir apporté son point de vue de pénaliste reconnu dans nos analyses des nombreuses propositions de lois en la matière, notamment l'assistance de l'avocat dès le premier interrogatoire et la réforme de la Cour d'Assises.

Il aura encore assurément du pain sur la planche l'année qui vient.

Nos deux Jean-François, Henrotte et Derroitte, sont assez indissociables d'abord parce qu'ils sont liés par une amitié profonde, ensuite parce que le hasard a fait qu'ils ont siégé côte à côte et enfin parce qu'ils ont les mêmes centres d'intérêts (ce qui doit expliquer l'amitié) : les TIC et l'informatique en général, outre le Standard.

A certains moments, l'ensemble du Conseil a eu l'impression que seul l'un pouvait comprendre l'autre tant leur langage et leurs explications nous paraissaient ésotériques mais ils nous ont convaincus à de nombreuses reprises, notamment d'être présents sur les réseaux sociaux où ils veillent à faire vivre nos pages en twittant sans cesse nos actualités.

Ne pensez pas toutefois qu'ils sont monomaniaques : chacun des débats les intéresse et d'ailleurs, lorsque l'on s'éloigne des TIC, l'on constate qu'ils ne sont pas tout à fait frères siamois et que leurs angles de vues et leurs positions peuvent être différents, je le pense eu égard à leurs pratiques professionnelles respectives, qui le sont aussi.

Au bout de deux ans, je pensais les connaître un peu mais ils sont surprenants !

Jean-François Henrotte, qui a souvent soutenu des positions avant-gardistes, a surpris tout le monde lors de la récente séance commune des conseils bruxellois et liégeois en y développant un point de vue beaucoup plus restrictif sur l'importante question de la divulgation des noms des clients dans les réponses aux appels d'offres. Même son associé bruxellois, le dauphin Michel Vlies ne l'a pas reconnu !

Quant à Jean-François Derroitte, quitter le conseil de l'Ordre pour intégrer la commission du Jeune Barreau, est certes un parcours atypique mais qui démontre sa volonté de s'investir dans nos structures.

Xavier Baus est curieusement beaucoup moins bavard au Conseil que dans la vie quotidienne.

C'est un farouche défenseur de l'indépendance de l'avocat et de notre métier par rapport aux professions concurrentes et tous ses avis sont fondés sur cette caractéristique.

En entrant au Conseil, il avait le projet de combattre l'opacité qui régit les honoraires des notaires dès que l'on sort des prestations tarifées.

Quand Xavier a une idée en tête, il n'en démord pas et les travaux de la commission Barreau-Notariat à laquelle il participe évidemment sont, semble-t-il, sur le point d'aboutir à cet égard, ce qui sera assurément un progrès important.

Fabien Greffe est arrivé au Conseil doté d'une solide expérience acquise au BAJ et à la commission Jeunesse.

En ces matières en perpétuelle évolution et dans lesquelles de nombreux projets ont été examinés, il est absolument incollable et son avis, toujours pertinent, nous a été très précieux.

Il a également participé, comme Jean-François Derroitte d'ailleurs, aux importants travaux de la commission Règlement Collectif de Dettes présidée par Christian Van Langenacker, travaux qui ont abouti, en concertation avec le tribunal et la cour du travail, à l'établissement de bonnes pratiques que Monsieur le Premier Président Hubin entend à présent exporter dans les autres arrondissements, ce qui démontre la qualité du travail accompli.

Olivier Evrard a rejoint le Conseil au sortir de la présidence du Jeune Barreau.

Nous avons eu de nombreuses occasions de nous fréquenter au cours de l'année judiciaire précédente et j'avais apprécié nos relations et ses qualités et j'étais donc persuadé qu'il ferait un excellent conseiller.

Je n'ai pas été déçu : Olivier s'est rapidement coulé dans le costume et l'équipe et il a rendu de signalés services notamment par des interventions remarquées lors du Conseil de l'Ordre commun avec Anvers et lors des séances « Droit de rencontres » dont il a été un des maîtres d'œuvre aux côtés de Daniel Pricken, le concepteur de cette superbe manifestation qui nous a permis de montrer le savoir-faire du barreau de Liège à plus de deux cents entrepreneurs et qui ne nous a valu que des félicitations.

Julie Coste est le charme, la discrétion et l'empathie personnifiés.

Jamais un mot plus haut que l'autre, toujours le sourire, mais des interventions précises et des réflexions empreintes d'un sens aigu de nos principes fondateurs et du bien commun.

Un peu par hasard, c'est-à-dire parce qu'elle connaissait la matière en cause mieux que quiconque au Conseil, elle a pris en charge, je devrais plutôt dire « *à bras le corps* » un pan important du contentieux des honoraires et elle devrait nous permettre au cours de cet été (et oui, nous avons des devoirs de vacances...) de rattraper une partie du retard accumulé au cours des derniers mois malgré toute l'énergie que nous avons tous dépensée pour mener à bien cette tâche qui a pourtant un côté « tonneau des Danaïdes » parfois décourageant.

*
* *

Monsieur le Bâtonnier,
Cher Eric,

A nous deux maintenant.

Tu as présidé la Conférence Libre du Jeune Barreau en des temps particulièrement troublés, c'est-à-dire en 1996-1997 à l'époque où nos élus s'étaient érigés en juges et arrogé le droit de clouer au pilori des enquêteurs et des magistrats lors de séances nocturnes retransmises en direct à la télévision et suivies comme s'il s'agissait d'une série américaine.

J'ai retrouvé les bulletins du Jeune Barreau de l'époque et tes éditoriaux engagés.

Dans le bulletin de mars 1997, tu disais : « *Il n'est pas normal qu'un service public essentiel à la régulation et à la cohésion sociale ne soit guère assuré par la collectivité mais par les seuls avocats dont les responsabilités remarquables assumées à Liège sont l'honneur de notre profession* ».

Quatorze ans plus tard, notre combat reste le même et c'est pour celui-ci que nous irons manifester ensemble le 21 juin prochain avec, je l'espère, un grand nombre d'entre vous. Le temps du bénévolat est fini et il n'y a aucune honte à réclamer une rémunération (et non une indemnisation) décente pour tout le travail accompli dans le cadre de l'aide juridique !

De l'éditorial du bulletin de juin 1997, j'ai retenu une phrase. Te référant à ton discours de rentrée de 1994, tu écrivais : « *Nous avons besoin de plus de politique et non de moins de politique* ». Quand on te connaît, fut-ce un peu, ce n'est guère surprenant !

La politique est pour toi ce que la potion magique est à Obélix (non je ne fais pas allusion à ton tour de taille) : tu es tombé dedans quand tu étais petit.

Soyons rassurés, notre barreau vient de se donner un bâtonnier à l'intelligence brillante et doté d'un grand sens de la chose publique à laquelle il s'est, comme chacun le sait, frotté de l'intérieur pendant quatre ans, ce qui lui donne un atout exceptionnel au sens premier du terme et il saura faire entendre notre voix !

Mon ami,

Tu sais à quel point je suis heureux que ce soit toi qui me succède.

Nous avons siégé au Conseil de l'Ordre ensemble pendant six ans, très souvent côte à côte, et même quand nous étions physiquement séparés, nous parvenions à communiquer en séance.

Didier Matray n'a su qu'à la fin de son bâtonnat que nous échangeions régulièrement des sms qui nous permettaient de partager nos points de vue et, très souvent, de parler d'une seule voix.

Parler d'une seule voix, c'est aussi que nous avons fait tout au long de cette année au cours de laquelle nos liens se sont encore resserrés.

Même si j'ai un peu de vague à l'âme, c'est trop visible pour que je tente de le nier, je suis apaisé par l'idée qu'il n'y aura pas d'hiatus dans les positions liégeoises.

Avant de te céder la parole, permets-moi d'exprimer un souhait : ne fais pas trop souffrir tes proches, et en particulier ta collaboratrice senior, Clarisse, qui va enchaîner un deuxième bâtonnat et qui est quand même un peu fatiguée au terme du 1^{er} au cours duquel est elle a partagé toutes mes émotions !

Eric, c'est à toi !